



**MAISON DE  
HEIDELBERG**

CENTRE CULTUREL ALLEMAND  
À MONTPELLIER

4 rue des Trésoriers de la Bourse  
F-34000 Montpellier  
Tél.: 0033 (0) 4 67 60 48 11  
accueil@maison-de-heidelberg.org  
www.maison-de-heidelberg.org

## INSCRIPTION MÉDIATHÈQUE

Nom :

Prénom :

N° de la carte d'identité ou du passeport (copie à faire) :

Nationalité :

Adresse en France : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Dans le cas d'un séjour temporaire, merci de nous indiquer votre adresse principale :

\_\_\_\_\_

Téléphone :

E-mail :

### Conditions générales d'utilisation :

- La consultation sur place des documents est libre et ouverte à tous.
- L'inscription à la médiathèque de la Maison de Heidelberg et le paiement d'un forfait annuel d'inscription de 10€ permettent d'emprunter à domicile les documents accessibles au prêt. Les journaux et magazines sont exclus.
- L'inscription s'effectue sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité.
- L'inscription est valable un an à compter de la date du règlement du forfait.
- Les prêts et retours se font pendant les horaires d'ouverture de la Maison de Heidelberg.
- Le nombre maximal de documents pouvant être empruntés simultanément est fixé à 5.
- Chaque prêt de DVD ou jeu de société nécessite un dépôt de caution en espèces (10 € par DVD, 20 € par jeu de société). Les cautions non récupérées dans les 6 mois après la date d'échéance de l'inscription annuelle seront encaissées.
- La durée de prêt est fixée à 3 semaines. Deux prolongations sont possibles par téléphone ou e-mail, sauf si le document concerné a été réservé.
- Les retards donnent lieu à trois rappels électroniques. Si toutefois, le document n'est pas restitué, des frais de réacquisition vous seront facturés.
- Tout document perdu ou détérioré doit être remplacé dans un délai de 3 mois.
- La Maison de Heidelberg se réserve la possibilité d'annuler une inscription sans remboursement du forfait annuel en cas de non restitution ou de non remplacement d'un document.
- En fonction de l'évolution de la crise sanitaire et des directives gouvernementales, la présentation d'un pass sanitaire valide peut être exigée à tout moment afin d'accéder à la médiathèque.
- Toute personne inscrite à la médiathèque s'engage à respecter le règlement intérieur.
- La Maison de Heidelberg est ouverte à toute la population sans distinction d'âge, de sexe, de genre, d'orientation sexuelle, de capacités physiques ou mentales, d'origine, de religion et de nationalité. Il ne pourra être toléré aucun comportement agressif, aussi bien en parole qu'en geste, ainsi que des comportements ou attitudes basés sur l'exclusion de l'autre.

J'accepte les conditions générales ci-dessus.

Date : \_\_ \_\_ / \_\_ \_\_ / \_\_ \_\_ \_\_ \_\_

Signature :

A remplir par l'administration :

Paiement du forfait annuel d'inscription de 10 €

N° d'inscription \_\_\_\_\_